

Demande de délivrance des diplômes et analyse de l'expérience professionnelle

Fiche d'aide à destination des auditeurs

Le Cnam a créé une application web permettant aux auditeurs d'effectuer leurs demandes de délivrances de diplômes ainsi que leurs demandes d'analyses de l'expérience professionnelle. Cette application, nommée D3, vous permet de suivre, étape par étape et en temps réel, l'avancée de vos demandes.

Quand dois-je faire mes demandes ?

La demande de délivrance d'un diplôme se fait après que vous ayez obtenu l'ensemble des unités qui composent le diplôme souhaité.

La demande d'analyse de l'expérience professionnelle est à effectuer pour la plupart des diplômes¹ soit de manière anticipée², soit en même temps que le dossier de demande de diplôme.

Comment accéder à l'application ?

L'application est accessible via tous les navigateurs web en précisant l'adresse suivante : <https://diplome.cnam.fr>.

Une fois sur la page d'accueil de l'application D3, cliquez sur l'onglet « Espace auditeur ». Les identifiants qui vous sont demandés sont les mêmes que pour la connexion à votre Espace Numérique de Formation (ENF – <https://lecnam.net>).

L'identifiant est *prenom.nom.auditeur*, le mot de passe est celui que vous avez modifié lors de votre 1^{ère} connexion à l'ENF. En cas d'oubli de votre mot de passe vous pouvez cliquer sur « Mot de passe oublié ? » depuis la page de connexion de l'application D3. Si vous ne pensez pas avoir déjà eu un identifiant ENF, rapprochez-vous de votre centre afin qu'il vous en crée un.

Lors de la 1^{ère} connexion à l'application D3, il vous est demandé de compléter votre profil. Une fois le profil enregistré une reconnexion vous est demandée.

La 2nd connexion (et les suivantes) affichent la page de « Suivi de dossiers » qui vous permettra de suivre l'évolution de vos demandes et d'en faire de nouvelles.

Existe-t-il une aide à l'utilisation ?

Dans le cas où vous seriez perdu en utilisant l'application, une documentation a été créée pour vous et est disponible depuis l'onglet « Aide » de l'application D3.

Si vous rencontrez des problèmes ou avez des questions qui ne sont pas traitées dans l'aide de l'application, rapprochez-vous de votre centre d'inscription.

¹ Se rapprocher de votre centre d'inscription pour plus de détails sur les exclusions

² Se rapprocher de votre centre d'inscription pour plus de détails sur la nécessité, ou non, pour vous, d'effectuer une demande d'analyse de l'expérience professionnelle anticipée